VILLE DE Magog

AVIS PUBLIC

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

PRENEZ AVIS que le conseil municipal de la Ville de Magog tiendra une séance extraordinaire le lundi 20 septembre 2021 à 19 h 30, à l'hôtel de ville sis au 7, rue Principale Est, Magog, au cours de laquelle il procédera à l'adoption du Programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024.

Prenez également avis que les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le Programme triennal d'immobilisations.

Donné à Magog, le 23 août 2021.

Me Sylviane Lavigne,
Greffière